





Conditions générales d'utilisation de MonAideCyber

En vigueur à compter du 01/01/2024

Le service MonAideCyber met en relation les entités de faible maturité cyber avec des aidants qui réalisent des diagnostics cyber de premier niveau grâce au portail MonAideCyber qui leur est mis à disposition par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et qui les aiguillent vers les dispositifs complémentaires existants. Le diagnostic, reposant sur la réponse par l'Entité aidée à des questions sur différents thèmes en matière de cybersécurité, est gratuit et recommande 6 mesures de sécurité prioritaires à mener sur 6 mois.

Les informations légales de la plateforme MonAideCyber sont accessibles à l'adresse https://www.monaidecyber.ssi.gouv.fr/cgu depuis la page d'accueil du Site.

1. Définitions

Dans le cadre des présentes conditions générales d'utilisation, les termes précédés d'une majuscule sont définis comme suit :

Aidant : Personne bénévole ayant suivi la formation dispensée par l'ANSSI pour devenir Aidant MonAideCyber et qui a signé la Charte de l'Aidant

Conditions Générales d'Utilisation ou CGU : le présent document

Entité aidée : Entité publique ou privée, quelle que soit sa taille, ayant une faible maturité cyber et souhaitant s'engager dans une première démarche proportionnée et concrète de renforcement de sa cybersécurité

Site: le portail MonAideCyber

2. Objets des CGU

Les CGU définissent les conditions selon lesquelles :

- l'Aidant peut accéder au Site et l'utiliser afin d'établir un diagnostic pour une Entité aidée ;
- l'Entité aidée peut bénéficier des services du Site avec le soutien d'un Aidant.

3. Le portail MonAideCyber

Le site a pour objet :

- de permettre à un Aidant d'établir pour une Entité aidée un diagnostic de cybersécurité de premier niveau lors d'un entretien avec cette dernière ;
- de fournir une liste de 6 mesures de sécurité prioritaires que l'Entité aidée pourra mettre en œuvre sur une période de 6 mois.

4. Acceptation et mises à jour des CGU

A. Acceptation

L'accès, l'utilisation et le recours aux services du Site sont conditionnés par le respect de la part de l'Aidant et de l'Entité aidée des présentes CGU. Pour accéder aux services du Site, l'Aidant comme l'Entité aidée doivent avoir expressément accepté les présentes CGU.

Les CGU sont acceptées sans restriction ni réserve. En cas de désaccord avec l'un des termes de ces CGU, y compris après une mise à jour de ces dernières, l'Aidant ou l'Entité aidée est libre de cesser d'utiliser à tout moment les services du Site.

L'Aidant accepte les CGU avant de fournir un premier diagnostic à une Entité aidée.

L'Entité aidée doit accepter les CGU avant l'intervention de l'Aidant. Pour ce faire, est communiquée à l'Aidant l'adresse de messagerie électronique d'une personne en capacité d'engager juridiquement l'Entité aidée sur laquelle un lien à usage unique la renvoyant vers les CGU lui permettra de les valider.

B. Mise à jour des conditions générales

L'ANSSI est libre de modifier, à tout moment, les CGU, afin notamment de prendre en compte toute évolution législative, réglementaire, jurisprudentielle et technique. La version qui prévaut est celle qui est accessible en ligne à l'adresse suivante : https://www.monaidecyber.ssi.gouv.fr/cgu.

L'Aidant et l'Entité aidée seront informés en cas de modification des CGU. En cas d'opposition aux modifications apportées, l'Aidant ou l'Entité aidée est libre de cesser d'utiliser les services du Site. Toute utilisation du Site ou des services du Site après la publication d'un avis indiquant une évolution des CGU vaut acceptation des CGU mises à jour.

5. Obligations de l'Aidant

A. Accès au site

Pour pouvoir accéder au Site, l'Aidant s'engage à :

- Être dans une démarche bénévole et bienveillante
- Assister à une formation dispensée par l'ANSSI
- Prendre en main l'outil de diagnostic fourni par l'ANSSI
- Signer la Charte de l'Aidant ainsi que les CGU

B. Utilisation du site

Dans le cadre de l'utilisation du Site, l'Aidant s'engage à :

- se conformer aux stipulations décrites dans les CGU et dans la Charte de l'Aidant ainsi qu'aux dispositions des lois et règlements en vigueur, et à respecter les droits des tiers ;
- communiquer à l'ANSSI des informations le concernant conformes à la réalité, honnêtes et loyales ;
- garder confidentiel le mot de passe fourni par l'ANSSI à l'issue de la formation afin d'accéder à l'outil de diagnostic du Site ;
- communiquer la Charte de l'Aidant à l'Entité aidée avant de commencer le diagnostic ;
- accompagner l'Entité aidée pour renseigner les informations sur le Site et retranscrire les informations que l'Entité aidée lui communique, de manière loyale et honnête ;
- ne pas fournir de données à caractère personnel ou d'informations contraires aux lois et règlements en vigueur dans les champs libres du Site ;
- fournir à l'Entité aidée les 6 recommandations issues du diagnostic ;
- remonter toute problématique et/ou écart de conduite de l'Entité aidée constaté via le mail suivant : monaidecyber@ssi.gouv.fr

En cas de manquement à une ou plusieurs de ces obligations, l'ANSSI se réserve le droit de déréférencer l'Aidant, suspendre ou supprimer ses accès au Site.

6. Obligations de l'Entité aidée

Dans le cadre du recours aux services du Site, l'Entité aidée s'engage à :

- se conformer aux stipulations décrites dans les CGU et aux dispositions des lois et règlements en vigueur, et à respecter les droits des tiers ;
- avoir un comportement respectueux envers l'Aidant ;
- prendre connaissance de la charte de l'Aidant que celui-ci lui aura mise à disposition ;
- ne communiquer à l'Aidant que des informations conformes à la réalité, honnêtes et loyales ;
- ne pas publier le résultat de son diagnostic ;
- remonter toute problématique et/ou écart de conduite de l'Aidant constaté via le mail suivant : monaidecyber@ssi.gouv.fr

En cas de manquement à une ou plusieurs de ces obligations, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) se réserve le droit de supprimer l'accès au diagnostic effectué.

7. Résultat du diagnostic et partage des données statistiques

Le résultat du diagnostic établissant les 6 recommandations de cybersécurité prioritaires est calculé sur la base des informations relatives à l'Entité aidée renseignées par l'Aidant lors son entretien avec elle et selon des critères de priorité définis par l'ANSSI au regard de sa connaissance sur l'état de la menace cyber.

Ces 6 recommandations sont fournies à l'Entité aidée à l'issue du diagnostic et sont disponibles en ligne à partir du lien envoyé sur l'adresse de messagerie électronique professionnelle renseignée pour l'Entité aidée.

L'Aidant et l'Entité aidée acceptent que les données anonymisées des diagnostics soient agrégées afin de produire des statistiques sur la cybersécurité, publiables par région.

8. Conventions sur la preuve

L'Aidant et l'Entité aidée acceptent que les dates générées ou inscrites électroniquement de toute information ou décision sur le Site soient admissibles devant les tribunaux et fassent preuve des données et des faits qu'elles contiennent (ex : date de validation des CGU).

La preuve contraire peut être rapportée.

9. Notifications et messages

L'Aidant et l'Entité aidée acceptent que des notifications et des messages liés à l'utilisation ou aux services du Site lui soient envoyés aux coordonnées qu'il ou elle a fournies (adresse de messagerie électronique, numéri de téléphone le cas échéant). Si ses coordonnées ne sont pas à jour, l'Aidant et l'Entité aidée sont conscients que des notifications importantes sont susceptibles de ne pas lui parvenir. Par conséquent, l'Aidant et l'Entité aidée s'engagent à tenir à jour leurs coordonnées.

10. Données à caractère personnel

Stipulations communes aux deux traitements de données à caractère personnel

A. Identité et coordonnées du responsable des traitements

Le responsable des traitements des données à caractère personnel que l'Aidant ou la personne de l'Entité aidée validant les CGU transmettent pour l'accès et l'utilisation du Site est l'ANSSI (51 boulevard de la Tour-Maubourg, 75700 Paris 07 SP).

L'ANSSI, en tant que responsable de traitement, s'engage à ce que la collecte et le traitement des

données à caractère personnel de l'Aidant et la personne de l'Entité aidée validant les CGU soit effectués de manière licite, loyale et transparente, conformément au Règlement (UE) général sur la protection des données (« RGPD ») et à la Loi informatique et libertés de 1978 modifiée (« LIL »).

Cette collecte d'informations se limite au nécessaire, conformément au principe de minimisation des données. Les définitions fournies à l'article 4 du <u>RGPD</u> sont applicables aux présentes. En cas de mise à jour, l'ANSSI n'abaissera pas le niveau de confidentialité de manière substantielle sans l'information préalable de l'Aidant et la personne de l'Entité aidée validant les CGU.

B. Fondement juridique des traitements

Le fondement juridique des deux traitements est à l'article 6.1. e) du <u>RGPD</u>, étant nécessaires à l'exécution des missions d'intérêt public dont l'ANSSI est investie au titre de l'article 3 du décret n° 2009-834 du 7 juillet 2009 portant création d'un service à compétence nationale dénommé « Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information »

C. Sécurité des données à caractère personnel

L'ANSSI met en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles afin d'assurer la sécurité et la conformité des traitements de données à caractère personnel, ainsi que la confidentialité de ces données.

À ce titre, l'ANSSI prend toutes les précautions utiles sur le Site au regard de la nature des données et des risques présentés par le Site, afin de préserver la sécurité des données et, notamment, d'empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisées y aient accès.

D. Exercice des droits de la personne concernée par le traitement

Conformément à la réglementation européenne en vigueur, l'Aidant et la personne de l'Entité aidée validant les CGU disposent des droits suivants :

- droit d'accès (article 15 du <u>RGPD</u>), de rectification, de mise à jour et de complétude de ses données (article 16 du <u>RGPD</u>);
- droit d'effacement de ses données dans les conditions prévues à l'article 17 du <u>RGPD</u>. L'exercice du droit d'effacement des données entraînera la suppression de son compte.
- droit à la limitation du traitement de ses données (article 18 du RGPD);
- droit à la portabilité des données qu'il a fournies (article 20 du RGPD).

L'Aidant ou la personne de l'Entité aidée validant les CGU peut exercer ses droits en contactant l'ANSSI :

- par courriel à l'adresse suivante : monaidecyber@ssi.gouv.fr
- par courrier postal à l'adresse suivante :

Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information À l'attention de Martin Véron 51 boulevard de la Tour-Maubourg

75007 PARIS 07 SP

Dans ce cas l'Aidant ou la personne de l'Entité aidée validant les CGU doit préciser quelles sont les données concernées par sa demande et justifier de son identité (fournir une copie d'une pièce d'identité). Par ailleurs, dès que l'ANSSI a connaissance du décès d'un Aidant ou de la personne de l'Entité aidée validant les CGU, elle s'engage à détruire ses données, sauf si leur conservation s'avère nécessaire afin de répondre à une obligation légale.

Si l'Aidant ou la personne de l'Entité aidée validant les CGU estime après avoir contacté l'ANSSI que les droits sur ses données n'ont pas été respectés, il peut introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Voir le site de la CNIL pour plus d'informations sur les droits de l'Utilisateur.

Stipulations propres au traitement des données à caractère personnel de l'Aidant

A. Données collectées et finalités de la collecte

Les données collectées de l'Aidant sont :

- Le nom et le prénom ;
- L'adresse de messagerie électronique ;
- Le numéro de téléphone ;
- La région dans laquelle il exerce ses prestations.

Elles ont pour finalités :

- Le référencement des Aidants pour chaque région ;
- La gestion des Aidants pour la formation et l'accès au Site;
- Les communications liées à l'utilisation du Site, ses évolutions et à l'animation de la communauté des Aidants.

B. Durée de conservation des données collectées

Les données de l'Aidant sont conservées tant que l'Aidant souhaite être référencé par l'ANSSI et jusqu'à six mois après sa demande de ne plus être référencé.

C. Destinataires des données collectées

Les destinataires des données à caractère personnel de l'Aidant sont le personnel de l'ANSSI impliqué dans l'administration et la gestion du Site.

D. Sous-traitant et transfert des données à caractère personnel

Le numéro de téléphone peut être temporairement hébergé chez Brevo pour l'envoi d'informations permettant l'accès au Site.

L'ANSSI s'engage à (i) ce que le sous-traitant présente des garanties contractuelles suffisantes et appropriées pour respecter les droits de l'Aidant, afin que le traitement réponde aux exigences du RGPD et (ii) à respecter les dispositions du RGPD applicables aux transferts des données.

Par exception, les données à caractère personnel de l'Aidant pourront être divulguées en application d'une loi, d'un règlement ou en vertu d'une décision d'une autorité réglementaire ou judiciaire compétente.

Stipulations propres au traitement des données à caractère personnel de la personne de l'Entité aidée validant les CGU

A. Données collectées et finalités de la collecte

Les données collectées sont les suivantes :

- L'adresse de messagerie électronique professionnelle de la personne validant les CGU communiquée à l'Aidant ;
- Le numéro unique attribué au diagnostic.

Ces données sont collectées afin :

- d'obtenir le lien de validation des CGU ;
- d'obtenir le lien vers les 6 recommandations de cybersécurité issues du diagnostic ;
- d'envoyer un message de rappel pour un point d'étape à six mois ;
- de pouvoir faire la preuve qu'un diagnostic a bien été effectué à la demande de l'Entité aidée grâce au lien entre le numéro unique du diagnostic et l'adresse de messagerie électronique associée (par ex : en cas de demande de justification pour qu'elle puisse obtenir une subvention).

B. Durée de conservation des données collectées

L'adresse de messagerie professionnelle est conservée un an chez l'hébergeur Brevo.

Elle est conservée sur un serveur sécurisé de l'ANSSI avec le numéro unique de diagnostic pendant trois ans à compter de la date de création de ce dernier. Le contenu du diagnostic n'est pas conservé dans cette base de correspondance entre numéro unique du diagnostic et adresse de messagerie électronique.

C. Destinataires des données collectées

Les destinataires des données à caractère personnel de la personne engageant l'Entité aidée sont le personnel de l'ANSSI impliqué dans l'administration et la gestion du Site.

D. Sous-traitant et transfert des données collectées

L'adresse de messagerie électronique professionnelle est hébergée chez Brevo.

L'ANSSI s'engage à (i) ce que le sous-traitant présente des garanties contractuelles suffisantes et appropriées pour respecter les droits de la personne engageant l'Entité aidée, afin que le traitement réponde aux exigences du RGPD et (ii) à respecter les dispositions du RGPD applicables aux transferts des données.

Par exception, les données à caractère personnel de la personne engageant l'Entité aidée pourront être divulguées en application d'une loi, d'un règlement ou en vertu d'une décision d'une autorité réglementaire ou judiciaire compétente.

I 11. Propriété intellectuelle

Contenus édités par le Site

Protection des contenus : sauf mention expresse contraire, tous les contenus protégeables par le droit de la propriété intellectuelle ne peuvent être reproduits ou réutilisés sans l'autorisation expresse de l'ANSSI.

Demande d'autorisation : les demandes d'autorisation de reproduction d'un contenu doivent au préalable être adressées à l'ANSSI, en écrivant à l'adresse suivante :

Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information À l'attention de Martin Véron 51 boulevard de la Tour-Maubourg 75007 PARIS 07 SP

La demande devra préciser le contenu visé ainsi que le contexte d'utilisation prévu (supports concernés, période, destinataires, etc.).

Aucune stipulation des CGU ne peut être interprétée comme une cession de droits de propriété intellectuelle, que ce soit tacitement ou d'une autre façon.

12. Responsabilités, garanties et accessibilité au Site

A. Le portail MonAideCyber

Le Site met en place les moyens nécessaires à son bon fonctionnement et en particulier au maintien de la continuité et de la qualité du service. Le service associé au Site est fourni à l'Aidant et à l'Entité aidée « en l'état » et est accessible sans garantie absolue de disponibilité et de régularité. L'ANSSI s'efforcera de rendre le Site accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Toutefois, l'ANSSI ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en raison d'une interruption du service quelle que soit la durée ou la fréquence de cette interruption et quelle qu'en soit la cause, notamment en raison d'une maintenance nécessaire au fonctionnement, de pannes éventuelles, d'aléas techniques liés à la nature du réseau Internet, d'actes de malveillance ou de toute atteinte portée au fonctionnement du Site.

B. Réseau Internet

L'ANSSI ne peut être tenue responsable des perturbations du réseau Internet entraînant un dysfonctionnement ou une impossibilité d'accéder au Site.

L'ANSSI ne peut également pas être tenue responsable de l'installation et du fonctionnement des terminaux utilisés par l'Aidant ou pour l'Entité aidée pour accéder aux services disponibles sur le Site.

Les taux de transfert et les temps de réponse des informations circulant à partir du Site vers Internet ne sont pas garantis, ceux-ci dépendant exclusivement des réseaux de communication et des modalités de connexion utilisées par l'Aidant ou l'Entité aidée.

L'ANSSI ne saurait en aucun cas être tenue de réparer d'éventuels dommages indirects subis par l'Aidant ou l'Entité aidée à l'occasion de l'utilisation du Site. Les dommages indirects sont ceux qui ne résultent pas exclusivement et directement de la défaillance du Site. En outre, la responsabilité de l'ANSSI ne peut pas être recherchée pour des actes réalisés par l'Aidant, l'Entité aidée ou un tiers utilisant le Site.

C. Liens hypertextes pointant vers des Sites Tiers

Le Site peut intégrer des liens hypertextes renvoyant vers des sites internet édités par des tiers (ci-après les « Sites Tiers ») sur lesquels l'ANSSI n'exerce aucune sorte de contrôle. L'ANSSI n'assume aucune responsabilité quant au contenu des Sites Tiers ou au contenu vers lequel les Sites Tiers peuvent renvoyer.

La présence de liens hypertextes vers des Sites Tiers ne saurait signifier que l'ANSSI approuve de quelque façon que ce soit les contenus des Sites Tiers. L'ANSSI n'est responsable d'aucune modification ou mise à jour concernant les Sites Tiers. L'ANSSI n'est pas responsable de la transmission d'informations à partir des Sites Tiers, ni du mauvais fonctionnement de ceux-ci.

D. Liens hypertextes pointant vers le Site

Les liens hypertextes renvoyant vers la page d'accueil du Site ou l'une de ses rubriques sont autorisés.

Les pages du Site ne doivent pas être imbriquées à l'intérieur des pages d'un autre site (framing).

En toute hypothèse, l'établissement d'un lien vers le Site ne constitue pas une approbation par l'ANSSI du contenu du site établissant ce lien.

| 13. Stipulations directes

Dans le cas où certaines stipulations des CGU seraient inapplicables pour quelque raison que ce soit, y compris en raison d'une loi ou d'une réglementation applicable, l'Aidant et l'Entité aidée resteront liés par les autres stipulations des CGU. Le fait pour l'ANSSI, l'Aidant ou l'Entité aidée de ne pas se prévaloir d'une ou plusieurs stipulations des CGU ne pourra en aucun cas impliquer la renonciation par ceux-ci à s'en prévaloir ultérieurement.

14. Droit applicable et attribution de compétence

Les CGU sont régies par le droit français. Toute difficulté relative à la validité, l'application ou l'interprétation des CGU seront soumises, à défaut d'accord amiable, à la compétence du Tribunal Administratif de Paris, auquel les parties attribuent compétence territoriale, quel que soit le lieu d'exécution du Site ou le domicile du défendeur. Cette attribution de compétence s'applique également en cas de procédure en référé, de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

15. Contact

Pour toute question ou réclamation concernant le Site ou les CGU, l'Aidant ou l'Entité aidée peut contacter l'ANSSI aux coordonnées indiquées dans les <u>Mentions légales</u>. Pour toute question ou réclamation relative aux cookies et données à caractère personnel, l'Aidant ou l'Entité aidée peut contacter l'ANSSI aux coordonnées indiquées au paragraphe 7 des CGU.

Fait à	Nom
Le	Prénom
	Adresse électronique
	Signature
	Précédée de la mention «Lu et approuvé»